

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers

Il est lancé,

en partenariat avec,

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

le rectorat de l'académie de Lille,

la directions des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,

le Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

UN APPEL A CANDIDATURES EN DIRECTION DES JOURNALISTES

en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias, à
l'information et à la liberté d'expression (EMILE)
se déployant du 20 janvier au 18 mai 2025

Cadre de la résidence-mission

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers engagée depuis 2017 un contrat local d'éducation artistique en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN du Pas-de-Calais) et le conseil départemental du Pas-de-Calais.

Après deux conventions successives, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat de nouvelle génération se déployant sur trois années scolaires (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027). Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permettra notamment de poursuivre la sensibilisation des différents réseaux de professionnels dans une optique de démultiplication des rencontres avec des présences et démarches artistiques, notamment les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Le contrat s'attachera également à favoriser l'éducation aux médias en complétant les présences artistiques par la présence de journalistes.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers pourra proposer quatre résidences-mission annuelles à rayonnement intercommunal.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA nouvelle génération sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc

Mission proposée au journaliste-résident

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers souhaite débiter son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2024/2025 en invitant un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, etc.) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, des équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la co-production de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné(e), si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc.) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gand Calais Terres & Mers, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;

De façon plus précise, la résidence-mission a pour objectif :

- De faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- De sensibiliser aux enjeux d'information et de liberté d'expression ;
- De donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'internet de façon générale ;
- De faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Le journaliste proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue un axe majeur de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;

- Des actions éducatives en direction des publics ;
- La diffusion des productions du/de la journaliste invité(e), temps de conférences/débat/échanges.

Il est par ailleurs précisé au journaliste candidat que la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers mène l'action en lien avec le réseau intercommunal des médiathèques de GCTM.

À propos du présent appel à candidatures

Dans ce cadre, il est donc recherché un journaliste professionnel (titulaire ou non d'une carte de presse) issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web) en vue du lancement d'une première résidence-mission d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Le journaliste retenu sera appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **20 janvier au 18 mai 2025**. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et demi, soit 90 jours de présence effective. Une semaine d'immersion aura lieu, en amont de la résidence, **du 18 au 22 novembre 2024**, afin d'offrir au journaliste un premier temps de découverte du territoire et des partenaires.

Cette semaine sera à récupérer sur l'ensemble de la résidence. Parallèlement à cette résidence-mission d'EMILE, trois résidences-mission artistiques auront lieu simultanément sur le territoire. De ce fait les échanges et interactions sont possibles et encouragés.

En ce qui concerne la rétribution du journaliste résident, l'allocation de résidence est fixée à 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence (17 semaines et demi) ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur (comprenant la rémunération, les charges et cotisations afférentes, ainsi que les droits d'auteur si le résident est concerné).

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait mensuel par la communauté d'agglomération à hauteur de 200€/mois maximum. Le journaliste devant obligatoirement résider sur le territoire de l'agglomération pendant la durée de la mission, c'est également la collectivité qui met à disposition un logement adapté.

Enfin, la collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste. Un lors de la semaine d'immersion et l'autre pendant la résidence de 4 mois.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste.

Le territoire d'action et les partenaires locaux

La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2017 un contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie.

Le CLEA accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant-e-s du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 14 communes qui composent l'intercommunalité.

Photographie du territoire :

Quelques spécificités du territoire de la Communauté d'agglomération du Calaisis – Grand Calais Terres et Mers :

- Un périmètre territorial stabilisé depuis la fusion en 2019 de la communauté d'agglomération du Calais et de l'ex communauté de communes du sud-ouest du Calaisis
- Des communes rurales, semi-urbaines et urbaines,
- Le poids démographique prépondérant de la ville-centre,
- 2 quartiers classés « politique de la ville »,
- Un patrimoine historique en reconquête,
- Un territoire de nature préservée et protégée,
- Un réseau dense de liaisons de transport (route, fer, mer),
- Le 1^{er} port de voyageurs,
- Le label « Ville d'art et d'histoire » pour la Ville de Calais.

La communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers est un territoire composé de 14 communes : Calais, Coulogne, Marck, Coquelles, Sangatte, Frethun, les Attaques, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Escalles, Saint-Tricat, Pihen-les-Guines, Peuplingues et Bonningues-les-Calais. Elle totalise 106 164 habitants.

Géographiquement, ce territoire se situe au carrefour du Nord de l'Europe, à 2 heures de Londres, 3 heures de Paris et 2 heures de Bruxelles. Le centre de cette intercommunalité est Calais avec 74 987 habitants.

Le territoire de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers constitue depuis l'outre-manche, une véritable porte d'entrée sur le territoire régional et plus largement sur le territoire national. L'un des traits fondamentaux qui le caractérise est son accessibilité liée à un réseau d'infrastructures de premier ordre et tourné vers la mer, voire unique avec la présence du Tunnel sous la Manche.

Ce territoire de passage a également l'ambition de devenir un territoire de séjour et d'attirer de nouveaux visiteurs en misant notamment sur la valorisation de ses éléments patrimoniaux et naturels remarquables : citons par exemple le Grand Site Naturel des 2 Caps au sein de parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le beffroi de l'Hôtel de Ville de Calais, les forts (Risban, Citadelle, Nieulay). Ces points d'attractivité touristique, alliant l'image de la Terre et de la Mer, constituent autant de leviers de développement qui concourront à l'appropriation, par les habitants, eux-mêmes, de ce nouveau territoire à l'identité forte. Devenu plus importante en termes d'habitants suite à la fusion de 2019, l'agglomération a effectivement aujourd'hui le défi d'une appartenance à construire avec les nouvelles communes mais aussi avec celles dites « historiques ». L'agglomération doit se projeter vers un projet de territoire renouvelé, alliant des nouvelles perspectives de coopérations territoriales voulues par la loi et les défis d'une stratégie d'ensemble.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.grandcalais.fr

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Calais I, Calais II, Audruicq, Calais ASH

Cela représente pour l'enseignement public :

- 69 écoles maternelles et élémentaires,
- 10 collèges,
- 5 lycées d'enseignement général et professionnel
- 1 université

Pour l'enseignement privé (sous contrat) :

- 10 écoles élémentaires et maternelles,
- 2 collèges,
- 3 lycées professionnels

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Une première en France, dès la rentrée 2020 la ville de Calais s'est dotée de cours bilingues pour les plus jeunes. Ce projet « Calais territoire bilingue », porté par l'académie de Lille s'adresse aux écoliers et sera plus tard élargi aux collégiens et lycéens calaisiens.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des compagnies ou collectifs d'artistes candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- Le Centre Matisse ; le Centre social Espace Fort ; le Centre de loisirs des jeunes
- L'espace Centre ; le Centre de loisirs de la Porte de Paris (CLAEPP) ; l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) ; le Zap Ados (skate park couvert de 2400m²),
- Le Centre Social et Culturel de Marck – Centre Yves Cousteau
- Le Centre Social et Culturel Marie-Jeanne BASSOT (Sangatte)

Il est porté à la connaissance des journalistes candidats, que la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers souhaite également mobiliser autour de la résidence-mission l'ensemble des structures du territoire qui accompagnent et accueillent le public de la petite enfance (crèches, garderie, halte-garderie, réseau d'assistantes maternelles, écoles maternelles, etc.). Le journaliste pourra donc être amené à intervenir particulièrement auprès des professionnels de la petite enfance (éducateurs, assistantes-maternelles, animateur, enseignants et agents territoriaux (ATSEM) des écoles maternelles). Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste-résident. Ces structures sont :

- Les Musées (le Musée des Beaux-Arts, la Cité de la Dentelle et de la Mode)
- Le Channel Scène Nationale de Calais
- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental, l'École d'Art le Concept
- Le réseau de lecture publique (10 médiathèques, bibliothèques, points lecture)
- Le cinéma l'Alhambra
- Le Grand Théâtre de Calais et le Centre Gérard Philipe
- Le Dragon de Calais

Les partenaires signataires souhaitent donner au contrat local d'éducation artistique un caractère généraliste. Toutefois dans un souci d'efficacité, ils proposent, sans que cela ait le moindre caractère d'exclusivité, que les actions du CLEA soient en phase avec un certain nombre de réalités ou d'événements culturels de l'agglomération.

Accompagnement

C'est la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (et plus précisément le service culturel), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires, à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers :

- Accompagne le journaliste afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- Veille particulièrement à la diffusion maximale du travail du journaliste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur la totalité du territoire d'action ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des actions culturelles qui peuvent en naître ;

- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des actions culturelles qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement du journaliste, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- Accompagnent le journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des projets d'éducation aux médias avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN) ;
- Organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le journaliste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la rencontre premier contact qui est ici en jeu

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de du journaliste. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Transition écologique

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les candidats à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;

- des mobilités en conciliant le défi d’aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l’impact carbone de leur mobilité qui est l’une des premières sources d’empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d’inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu’est-ce qu’une résidence-mission ? » à télécharger sur le site de la DRAC Hauts de France. Ce texte fait office de cahier des charges et se veut à ce titre précis et descriptif
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe : « le territoire d’action et les partenaires locaux » ;

Si vous êtes journaliste professionnel, français ou étranger, désireux d’accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté d’agglomération Grand Calais Terres & mers, en charge ou en responsabilité d’enfants, d’adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d’une éducation aux médias, à l’information et à la liberté d’expression, soyez en remercié.

Il vous suffit alors d’adresser votre candidature par voie électronique uniquement à l’adresse suivante : cleatoutaulongdevie@grandcalais.fr, (Objet : CLEA GCTM 2025 – Résidence EMILE). 1 SEUL FICHIER AU FORMAT PDF UNIQUEMENT.

La date limite d’envoi est fixée au **5 mai 2024** à 17h dernier délai

Le fichier ne doit pas excéder 8 MO. Si le fichier est trop volumineux, le candidat peut communiquer son dossier par le biais d’un lien WeTransfer. Un accusé de réception sera délivré à chaque candidat dans les 48 à 72 heures.

Si le candidat n’a pas reçu confirmation de réception de son document dans les 72 heures suivant la date butoir, il lui appartient de contacter la Communauté d’agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Ce dossier doit comprendre :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d’une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- un curriculum vitae ;

- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre ;

- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

Le nom du journaliste retenu sera annoncé fin juin 2024 au plus tard.

Contact / demande de renseignements complémentaires :

Amandine MULLEBROECK
Coordinatrice du CLEA
Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
cleatoutaulongdevie@grandcalais.fr
03.21.19.55.05